



**Procès-verbal de la 173^e séance ordinaire du conseil de la
Localité de Valcanton tenue au Centre multiservice de
Beaucanton, le mardi 8 octobre 2019, à 20 h**

La réunion a été convoquée dans les délais prescrits.

Personnes présentes :

Claudine Desgagnés, conseillère
Jean-François Larouche, conseiller
Jacques St-Amant, conseiller
Nelson Tremblay, président

Personne absente :

Manon Mailhot, conseillère

IL Y A QUORUM.

Également présente :

Renée Bégin, officière municipale

M. Nelson Tremblay préside la réunion et M^{me} Renée Bégin agit à titre de secrétaire.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte par M. Nelson Tremblay à 20 h.

Adoption de l'ordre du jour

2019-173-01

173-CLVAL-2892

**SUR PROPOSITION DE CLAUDINE DESGAGNÉS, DUMENT
APPUYÉE PAR JEAN-FRANÇOIS LAROUCHE, IL'EST RÉSOLU :**

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

1. Adoption de l'ordre du jour ;
2. Adoption du procès-verbal de la 172^e séance ordinaire du conseil de la localité de Valcanton tenue le 10 septembre 2019 à Val-Paradis ;
3. Présentation des correspondances au 8 octobre 2019;
4. Approbation des décaissements, prélèvements, comptes fournisseurs et paies au 8 octobre 2019;
5. Adoption de l'entente relative à la protection contre l'incendie ;
6. Nomination de représentants au Comité intermunicipal d'incendie du secteur nord de l'Abitibi-Ouest et de Baie-James ;
7. Règlement n^o 205 du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James remplaçant la charte de la localité de Valcanton ;
8. Non-renouvellement d'une convention de droit de passage à des fins communautaires sans but lucratif permettant l'exploitation de sentiers de ski de fond et de raquettes ;



9. Demande de participation financière du Regroupement des propriétaires de chalets du lac Pajegasque dans le cadre du règlement n° 143.7 du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James pour des travaux de réfection de routes d'accès aux zones de villégiature ;
10. Demande de participation financière du Regroupement des propriétaires de chalets du lac Pajegasque dans le cadre du règlement n° 143.7 du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James pour l'entretien de routes d'accès aux zones de villégiature ;
11. Demande d'appui de Ligne jaune pour la reconduction du programme de financement issu du partage des produits de la criminalité pour 2019-2020 ;
12. Date pour circulation des enfants dans les rues pour la fête d'Halloween ;
13. Demande de participation de la localité par la Maison des jeunes décentralisée de V.V.B. (prêt de salles);
14. Comptes rendus des représentants de la localité sur différents organismes et comités ;
15. Divers ;
 - 15.1 Augmentation salariale du personnel ;
16. Période de questions ;
17. Date de la prochaine séance ;
18. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-173-02

Adoption du procès-verbal de la 172^e séance ordinaire du conseil de la localité de Valcanton tenue le 10 septembre 2019 à Val-Paradis

Les membres ont pris connaissance du procès-verbal.

173-CLVAL-2893

SUR PROPOSITION DE CLAUDINE DESGAGNÉS, DÛMENT APPUYÉE PAR JEAN-FRANÇOIS LAROUCHE, IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER le procès-verbal de la 172^e séance ordinaire de la localité de Valcanton tenue le 10 septembre 2019 à Val-Paradis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-173-03

Présentation des correspondances au 8 octobre 2019

Le président passe en revue le bordereau des correspondances reçues et expédiées au 8 octobre 2019 qui a été précédemment remis aux membres du conseil.



2019-173-04

Approbation des décaissements, prélèvements, comptes fournisseurs et paies au 8 octobre 2019

M. Nelson Tremblay dépose pour étude et considération une recommandation préparée par M^{me} Renée Bégin en date du 8 octobre 2019 et intitulée : *Décaissements, prélèvements, comptes fournisseurs et paies au 8 octobre 2019.*

173-CLVAL-2894

SUR PROPOSITION DE JACQUES ST-AMANT, DÛMENT APPUYÉE PAR CLAUDINE DESGAGNÉS, IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER les décaissements déjà effectués, les comptes fournisseurs, les prélèvements et les paies de la Localité de Valcanton au 8 octobre 2019 pour un montant total de 36 997,60 \$, le tout tel qu'il appert et étant plus amplement décrit à la liste préparée par l'officière municipale, M^{me} Renée Bégin, le 8 octobre 2019, dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée, Renée Bégin, officière municipale, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour effectuer le paiement de ces factures.

Renée Bégin
Officière municipale

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-173-05

Adoption de l'entente relative à la protection contre l'incendie

L'adoption du projet d'entente relative à la protection contre l'incendie est reportée à la prochaine séance puisqu'une rencontre du Comité intermunicipal d'incendie du secteur nord de l'Abitibi-Ouest et des localités de Valcanton et de Villebois du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James est prévue le 20 octobre prochain.

2019-173-06

Nomination de représentants au Comité intermunicipal d'incendie du secteur nord de l'Abitibi-Ouest et de Baie-James (localités de Valcanton et de Villebois)

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 3 de l'entente relative à la protection contre l'incendie entre la municipalité de Normétal et les municipalités de St-Lambert (Desmeloizes), St-Vital de Clermont, Val-St-Gilles et les localités de Valcanton et de Villebois, chacun des conseils des municipalités et localités parties à l'entente doivent nommer un représentant et un substitut en cas d'absence de celui-ci ;

173-CLVAL-2895

SUR PROPOSITION DE CLAUDINE DESGAGNÉS, DÛMENT APPUYÉE PAR JEAN-FRANÇOIS LAROUCHE, IL EST RÉSOLU :



DE NOMMER M. Jacques St-Amant à titre de représentant de la Localité de Valcanton pour siéger au Comité intermunicipal d'incendie du secteur nord de l'Abitibi-Ouest et Baie-James et M. Nelson Tremblay comme substitut, en cas d'absence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-173-07

Règlement n° 205 du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James remplaçant la charte de la localité de Valcanton

Le projet de règlement n° 205 a été déposé par le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James lors de la séance du 18 septembre 2019.

2019-173-08

Non-renouvellement d'une convention de droit de passage à des fins communautaires sans but lucratif permettant l'exploitation de sentiers de ski de fond et de raquettes

CONSIDÉRANT QUE la Direction régionale du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles a informé la localité de Valcanton que la convention de droit de passage à des fins communautaires portant le numéro 819365 00 000 est échue et que celle-ci est renouvelable pour une période de 10 ans ;

CONSIDÉRANT QUE ce droit de passage n'est plus requis pour l'exploitation de sentiers de ski de fond et de raquettes ;

173-CLVAL-2896

APRÈS ÉTUDE ET CONSIDÉRATION ET SUR PROPOSITION DE JACQUES ST-AMANT, DÛMENT APPUYÉE PAR JEAN-FRANÇOIS LAROUCHE, IL EST RÉSOLU :

DE NE PAS RENOUELER la convention de droit de passage à des fins communautaires sans but lucratif permettant l'exploitation de sentiers de ski de fond et de raquettes (N./Réf. 819365 00 000) avec le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles ;

D'AUTORISER M. Nelson Tremblay à signer les documents relatifs à cette convention.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



2019-173-09

Demande de participation financière du Regroupement des propriétaires de chalets du lac Pajegasque dans le cadre du règlement n° 143.7 du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James pour des travaux de réfection de routes d'accès aux zones de villégiature

Cette demande est reportée à une séance ultérieure afin de réévaluer les quantités et surtout la qualité du matériel pour le rechargement du chemin.

2019-173-10

Demande de participation financière du Regroupement des propriétaires de chalets du lac Pajegasque dans le cadre du règlement n° 143.7 du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James pour l'entretien des routes d'accès aux zones de villégiature pour 2020

CONSIDÉRANT QUE le Regroupement des propriétaires de chalets du lac Pajegasque a déposé auprès du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James une demande d'aide financière pour les travaux d'entretien d'hiver 2020, dans le cadre du règlement n° 143.7 décrétant les modalités d'attribution de l'aide financière aux associations de propriétaires de chalets pour la réfection et l'entretien des chemins d'accès aux zones de villégiature;

CONSIDÉRANT QUE le règlement n° 143.7 permet au Gouvernement régional d'accorder une aide financière aux associations de villégiature reconnues sur son territoire pour l'entretien de leur chemin d'accès ;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 8.4 du règlement, lorsqu'un organisme visé à l'article 3.1 est situé à l'intérieur des limites d'une localité, cette dernière peut verser une aide financière à l'organisme en question et le Gouvernement régional pourra alors, lui aussi, verser une aide financière à l'organisme jusqu'à concurrence de la participation de la localité jusqu'au maximum, comme spécifié au budget annuel ;

CONSIDÉRANT QUE lors de la planification budgétaire 2020 de la localité de Valcanton, un montant de 1 080 \$ sera prévu pour l'entretien d'hiver du chemin Normétal-Pajegasque ;